



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale  
11 novembre 2010  
Français  
Original: anglais

---

### Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

#### Quinzième session

Cancún, 29 novembre 2010-\*

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions d'organisation

#### Adoption de l'ordre du jour

### Ordre du jour provisoire annoté

#### Note de la Secrétaire exécutive\*\*

## I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session.
3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.
4. Questions diverses.
5. Rapport de la session.

## II. Contexte

1. À la reprise de sa quatrième session, le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto est convenu de soumettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) à sa cinquième session, pour adoption, les résultats des travaux qu'il a

---

\* La session se poursuivra pendant toute la durée nécessaire, comme prévu dans le document FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 21.

\*\* Le présent document a été soumis tardivement en raison du laps de temps très court entre les quatorzième et quinzième sessions du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto.

entrepris en vue d'étudier les engagements des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour les périodes ultérieures comme suite au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto<sup>1</sup>.

2. La CMP, dans sa décision 1/CMP.5, a demandé au Groupe de travail spécial de remettre les résultats des travaux menés conformément à la décision 1/CMP.1 pour qu'elle les adopte à sa sixième session.

3. À sa onzième session, le Groupe de travail spécial est convenu que sa quinzième session se tiendrait parallèlement à la sixième session de la CMP pendant toute la durée nécessaire. Il est en outre convenu que cette quinzième session se déroulerait parallèlement à la treizième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention<sup>2</sup>. La sixième session de la CMP se tiendra à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010.

### III. Annotations

#### 1. Ouverture de la session

4. La quinzième session du Groupe de travail spécial sera ouverte par le Président le lundi 29 novembre 2010 à l'hôtel Moon Palace/complexe Cancun Messe à Cancún.

#### 2. Questions d'organisation

##### a) Adoption de l'ordre du jour

5. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption.

FCCC/KP/AWG/2010/15

*Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire  
exécutive*

##### b) Organisation des travaux de la session

6. *Rappel:* À sa onzième session, le Groupe de travail spécial est convenu de poursuivre ses travaux en 2010 conformément à son programme de travail. Il a en outre décidé de mettre l'accent sur l'ampleur des réductions des émissions auxquelles les Parties visées à l'annexe I devront parvenir globalement et sur la part que celles-ci y prendront, individuellement ou conjointement, conformément à l'article 4 du Protocole de Kyoto, et de continuer d'étudier les autres questions découlant de la mise en œuvre du programme de travail, en prêtant dûment attention aux moyens d'améliorer l'intégrité environnementale du Protocole de Kyoto<sup>3</sup>.

7. Également à sa onzième session, le Groupe de travail spécial a prié son Président de faire des propositions concernant l'échelonnement des travaux sur les questions mentionnées ci-dessus au paragraphe 6, eu égard au degré d'importance qui leur est attribué dans ce paragraphe<sup>4</sup>. Le Président du Groupe de travail spécial a établi une note relative au déroulement de la quinzième session (FCCC/KP/AWG/2010/16). Les délégations sont

<sup>1</sup> FCCC/KP/AWG/2007/5, par. 22 c).

<sup>2</sup> FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 21, et FCCC/SBI/2010/10, par. 148.

<sup>3</sup> FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 20.

<sup>4</sup> FCCC/KP/AWG/2010/3, par. 27 b).

invitées à consulter ce document pour avoir de plus amples renseignements sur l'organisation des travaux et prendre connaissance des propositions formulées à ce sujet.

8. Le Groupe de travail spécial se réunira en séance plénière le lundi 29 novembre 2010. Le Président invitera les délégations à faire des déclarations au nom des groupes de Parties. Les délégations sont priées de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales et d'en communiquer à l'avance le texte écrit aux préposés aux salles de conférence afin de faciliter le travail des interprètes. Celles qui souhaiteraient mettre le texte écrit d'une déclaration à la disposition de tous les participants devront en apporter des exemplaires à distribuer.

9. Les Parties sont invitées à se reporter au site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session<sup>5</sup>, et à consulter le programme quotidien publié pendant la session, qui présente des renseignements détaillés et à jour sur le calendrier des travaux du Groupe de travail spécial.

10. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), à sa trente-deuxième session, a recommandé qu'en organisant les futures séries de sessions le secrétariat s'en tienne à la pratique consistant à prévoir au maximum deux séances simultanées de la plénière et/ou des groupes de contact, en veillant dans la mesure du possible à ce que le nombre total de séances tenues simultanément, y compris les réunions informelles, ne dépasse pas six. Il a également recommandé que le secrétariat continue, en programmant des réunions, à prendre en considération les contraintes pesant sur les délégations et évite autant que faire se peut les télescopages sur des questions similaires<sup>6</sup>.

11. À la même session, le SBI a rappelé que, dans ses conclusions antérieures, il avait recommandé que toutes les séances se terminent à 18 heures, en particulier afin de laisser aux Parties et aux groupes régionaux assez de temps pour préparer les séances qui se tiennent quotidiennement, quitte à les prolonger exceptionnellement et au cas par cas pendant deux à trois heures<sup>7</sup>.

12. Cette session du Groupe de travail spécial sera organisée conformément aux recommandations susmentionnées.

13. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner et à approuver la proposition faite par le Président concernant l'échelonnement des travaux et à arrêter les modalités d'organisation de la session.

FCCC/KP/AWG/2010/15

*Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive*

FCCC/KP/AWG/2010/16

*Note relative au déroulement de la quinzième session. Note du Président*

### **3. Examen des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto**

14. *Rappel*: À la quatorzième session du Groupe de travail spécial, le Président a présenté son projet de proposition visant à faciliter la préparation des négociations, figurant

<sup>5</sup> [http://unfccc.int/meetings/cop\\_16/items/5571.php](http://unfccc.int/meetings/cop_16/items/5571.php).

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2010/10, par. 164.

<sup>7</sup> FCCC/SBI/2010/10, par. 165.

dans le document FCCC/KP/AWG/2010/CRP.3, pour qu'il serve de base aux négociations à cette session et aux sessions ultérieures.

15. Le Groupe de travail spécial est convenu de transmettre ce document pour examen à sa quinzième session en tant que document officiel, sous la cote FCCC/KP/AWG/2010/17.

16. Les Parties ont été invitées à soumettre au secrétariat, avant le 31 octobre 2010, leurs vues sur le document mentionné ci-dessus au paragraphe 15 pour examen par le Groupe de travail spécial à sa quinzième session. Les vues des Parties ont été rassemblées en prévision de cette session dans un document de la série MISC<sup>8</sup>.

17. La note relative au déroulement de la session établie par le Président, dont il est question ci-dessus au paragraphe 7, contient une ou plusieurs propositions visant à parvenir à un résultat à présenter à la CMP pour adoption à sa sixième session.

18. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à examiner le document mentionné ci-dessus aux paragraphes 15 et 16 et, en se fondant sur la note du Président relative au déroulement de la session, à s'attacher à trouver un accord sur un résultat à livrer à la CMP pour qu'elle l'adopte à sa sixième session.

*FCCC/KP/AWG/2010/17*

*Projet de proposition du Président visant à faciliter la préparation des négociations*

*FCCC/KP/AWG/2010/MISC.7*

*Views on the draft proposal by the Chair to facilitate preparations for negotiations. Submissions from Parties*

#### 4. Questions diverses

19. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

#### 5. Rapport de la session

20. *Rappel:* Un projet de rapport sur les travaux de la quinzième session sera établi pour adoption par le Groupe de travail spécial à la fin de la session.

21. *Mesures à prendre:* Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever l'élaboration du rapport, suivant les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

---

<sup>8</sup> FCCC/KP/AWG/2010/MISC.7.

## Annexe

### **Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sera saisi à sa quinzième session**

#### **Documents établis pour la session**

FCCC/KP/AWG/2010/15	Ordre du jour provisoire annoté. Note de la Secrétaire exécutive
FCCC/KP/AWG/2010/16	Note relative au déroulement de la quinzième session. Note du Président
FCCC/KP/AWG/2010/17	Projet de proposition du Président visant à faciliter la préparation des négociations
FCCC/KP/AWG/2010/MISC.7	Views on the draft proposal by the Chair to facilitate preparations for negotiations. Submissions from Parties

#### **Autres documents disponibles**

FCCC/KP/AWG/2010/14	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur sa quatorzième session, tenue à Tianjin du 4 au 9 octobre 2010
FCCC/KP/CMP/2009/21 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto sur sa cinquième session, tenue à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009

---